

Luçon, le vendredi 13 mars 2020

A l'attention

Des responsables légaux
des élèves du collège

Objet : fermeture de l'établissement – crise liée au CORONAVIRUS COVID-19

COLLEGE
LE SOURDY



Dossier suivi par :
N. DELOMINI
Principal

129, rue du Président
de Gaulle
85400 LUCON

☎ : 02.51.56.12.13

📠 : 02.51.29.09.08

ce.0850607y@ac-nantes.fr

Copies :

- Gestionnaire
- CPE
- Secrétariat
- Enseignants
- Personnels non enseignants

Suite aux annonces de Monsieur le Président de la République en date du jeudi 12 mars 2020, je vous confirme **la fermeture de l'établissement à compter du lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre**. Cela signifie que tous les projets pédagogiques et éducatifs prévus sur cette « période » seront annulés ou reportés (stage en entreprise, concours de la Résistance, PSC1, ...).

Dès aujourd'hui, j'ai pris les mesures suivantes :

- réactualisation du site internet de l'établissement (les informations dédiées à la gestion de cette crise sanitaire seront régulièrement actualisées sur le site) ;
- réactivation de tous les comptes e-lyco « parents et élèves » pour assurer la continuité pédagogique (code remis aux élèves aujourd'hui) ;
- information à destination de l'ensemble des personnels des décisions prises et à prendre pour mettre en place la continuité pédagogique ;
- édition des fiches dialogue pour les conseils de classe (remises aux élèves).

Il convient à présent de mettre en place, de façon effective, **une continuité pédagogique**. Elle vise, en cas de fermeture des établissements scolaires, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Elle s'appuie principalement sur les **Espaces Numériques de Travail (e-lyco et Pronote)** et les **ressources numériques nationales**. Celles-ci sont accessibles dès maintenant à partir de l'adresse suivante : <https://college.cned.fr>

Je réunirai les personnels enseignants en Assemblée Générale lundi 16 mars à 14h. Au cours de cette réunion, nous étudierons les modalités visant à faciliter le lien entre les élèves, les familles et l'établissement. Nous vous en ferons retour ensuite via le site internet de l'établissement.

L'administration assurera une permanence physique et téléphonique sur les horaires d'ouverture durant toute la période de fermeture aux élèves du collège.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition en cas de besoin pour vous accompagner dans ces démarches.

Je vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

